Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire

HOTU RAU 2025

LE GUIDE DES AVANTAGES DE LA CARTE CAPL

PROFITEZ DES REDUCTIONS !

VALABLES JUSQU'AU 31 /12/2025

RESERVEZ DES AUJOURD'HUI VOTRE CARTE

'A tanu ana'e

CAPL
CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Manger LOCAL

Site Internet: www.capl.pf

LE MOT DU PRESIDENT

Mesdames, messieurs, détenteurs d'une carte CAPL,

J'ai le plaisir de vous présenter le **nouveau livret « Avantages »** de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire. Désormais, vous pourrez bénéficier de nombreuses offres exclusives auprès de nos **58 commerçants partenaires**, qui soutiennent activement le dynamisme du secteur primaire.

Dans ce livret, vous trouverez la liste complète de nos partenaires, ainsi que les offres spéciales qu'ils vous réservent : réductions sur vos achats, facilités pour vos investissements ou encore services pour le bon fonctionnement de votre entreprise, sur simple présentation d'une **carte CAPL en cours de validité.**

Vous êtes nombreux à solliciter une carte CAPL pour accéder aux aides et financements du Pays, à la prise en charge du fret inter-îles, à la défiscalisation ou encore au foncier agricole public, entre autres. Mais votre carte CAPL, c'est aussi **la priorité pour exposer sur les marchés du terroir ou à la foire agricole**, ainsi que l'accès à un **accompagnement administratif ou technique** par nos équipes, notamment pour le montage de vos dossiers de financement.

Dans ce guide, vous trouverez également des **informations essentielles sur la carte CAPL,** son rôle, et les **avantages concrets** qu'elle vous offre. Une **présentation des institutions et organismes** que vous serez amené·e·s à rencontrer dans l'exercice de vos métiers est aussi proposée, pour mieux comprendre votre environnement professionnel.

Être titulaire d'une carte CAPL est un **acte fort** : vous devenez adhérent de la Chambre, et à ce titre, **votre voix compte.** Vous êtes représenté et écouté.

Plutôt que de limiter notre relation à une simple assistance, nous souhaitons construire avec vous une **collaboration dynamique et mutuellement bénéfique**. C'est en **unissant nos forces** et en nous affirmant comme **acteurs de notre propre développement** que nous bâtirons ensemble un avenir **prospère et durable.**

La raison d'être de la CAPL est de vous soutenir au quotidien, en étant présente, à l'écoute, en proposant des services adaptés, et en fédérant nos professionnels pour mieux coordonner notre économie rurale et avancer vers notre autonomie alimentaire.

Je vous remercie d'avoir choisi d'adhérer à la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire.
Votre carte CAPL, c'est l'engagement d'être reconnu comme un professionnel à part entière du secteur primaire, et d'être entendu par les autorités du Pays. Elle nous encourage à développer **de nouveaux services, plus innovants et utiles.**

Je vous invite à vous rendre dès à présent chez nos entreprises partenaires pour profiter des offres.
Plus vous serez nombreux à les solliciter, plus les avantages proposés évolueront positivement l'année prochaine.

Mauru'uru e te aroha ia rahi,

Le Président

Thomas MOUTAME

LA CAPL

PRESENTATION

En Polynésie, la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire de Polynésie française (CAPL) est un établissement public consulaire à statut particulier, chargé de servir et représenter le monde agricole et celui des pêcheurs lagonaires. Créée en 1884, la Chambre est la doyenne des institutions du Pays. Elle fait des petits producteurs son fer de lance.
Placée sous la tutelle du ministre de l'Agriculture, la CAPL est composée de 19 membres élus pour un mandat de cinq ans, qui se réunissent au moins trois fois par an en assemblée générale. Elle compte également des salariés qui font vivre ses actions au quotidien, sous le regard bienveillant de son président, M. Thomas MOUTAME. La Chambre constitue un lieu de concertation pour l'ensemble des acteurs et agents du monde agricole et lagonaire de la Polynésie française.

NOS MISSIONS

La Chambre est l'interlocuteur privilégié des instances publiques et le représentant des intérêts du monde agricole et de la pêche lagonaire. Elle a notamment pour missions :

- La représentation des professionnels au sein des instances publiques ;
- La formulation d'avis sur les textes ou projets liés au secteur primaire ;
- La gestion de l'annuaire des agriculteurs et pêcheurs lagonaires ;
- La diffusion d'informations et la réalisation d'enquêtes économiques ;
- L'accompagnement technico-économique, administratif et juridique des professionnels ;
- Le soutien à la formation, la qualité, la promotion et l'organisation des filières.

NOS ACTIONS

À partir de missions générales, la Chambre accompagne les professionnels à travers des services de conseil en gestion technico-économique, juridique ou marketing, la formation, l'organisation commerciale, ainsi que la promotion des produits agricoles et de la pêche lagonaire.

LE BUREAU

Le bureau est le comité directeur de la chambre de l'agriculture. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par l'assemblée générale et propose la politique d'intervention de l'établissement. Il décide de l'organisation générale des services.

- Le président : M. Thomas MOUTAME
- La 1ère vice-présidente : Mr Jean TAMA
- Le 2ème vice-président : Mr Moetini MOUTAME
- La 3ème vice-présidente: Mme Varink TAMA
- La 4ème vice-présidente: Mme Elisabeth AH-SCHA

DIRECTION ET SERVICES

La direction générale de la CAPL, assurée par Marc FABRESSE sous le contrôle du Président, supervise cinq services :

- Service Accompagnement et Développement
- Service d'Aide à la Commercialisation
- Service Promotion et Évènement
- Service Formalité des Entreprises
- Secrétariat général et Service Administratif et Financier

TE PIHA RAUTEA

I Porinetia nei, ua riro te piha Rautea ei faanahoraa na te hau e faarii i te huiraatira. Tana fà, o te tauturura'a i te feia fa'a'apu rau, e te parurura'a i te mau hotu rau no te fa'a'apu e te tautai roto. Ha'a mau hia i te matahiti 1884, o 'oia te faanahoraa tahito roa a'e o te mau faanahoraa a te hau ! Imi oia i te mau rave'a ato'a ia mahuta te feia fa'a'apu rii na'ina'i noa ta ratou. 19 ratou, mau tino i ma'iti hia e te feia fa'a'apu rau no te ho'e tau e pae matahiti i te maoro. Ua tarena hia e 3 a'e rurura'a mero hope i te matahiti ho'e. Te faa'ohipa ato'a nei te piha Rautea i te tahi mau rave ohipa aufau ta ava'e hia i te mau mahana ato'a. Te reira, i raro a'e i te arata'i raa à te Peretiteni Thomas MOUTAME tane. Vahi no te aitauira'a e te feia fa'a'apu rau no te fenua nei.

TE MAU FA RARAHI

E ti'a papu te piha Rautea no te faa'ohie i te mau aitauiraa e te mau faanahoraa huiraatira na te hau. E paruru i te mau maita'i i te pae no te mau fa'a'apu rau e te tautai roto.

- Na na e ti'a mai no te maita'i o te feia fa'a'apu rau e te tautai roto, i roto anei i te mau tomite rau a te mau pû ohiparaa a te hau i te pae no te fa'a'apu e te tautai roto.
- E horo'a i te mana'o i ni'a i te mau faanahoraa ato'a no te pae o te fa'a'apu e te tautai roto,
- Te ha'a maita'iraa i te mau hotu rau, te parau anei no te ti'a'auraa i te fenua no te fa'a'apu e te parurura'a i te arutaimareva,
- Te ha'apiira'a i te pae o te fa'a'apu, e aore ia te parau anei no te parurura'a i te fare turu'uta'a, te ti'a'auraa i te mau pu'e parau o te feia fa'a'apu e te tautai roto ;
- Te ha'apurororа'a parau i te feia fa'a'apu rau naria ato'a i te fa'anahoraa i te mau tarena fa'ahotura'a e te mau titorotorora'a ha'amahutaraa i te tereraa faufa'a.

TE PIHA OHIPARAA

Na te papa'i parau rahi, Marc FABRESSE e faatere i te piha ohipara'a i raro a'e i te mata hi'opo'a a te Peretiteni.

TE MAU TAPURA OHIPA

Te tahi o te mau fà rarahi, e nehenehe te piha Rautea e arata'i, e ha'amaramarama ia outou i ni'a i te mau tumu parau rarahi, i te pae no te:

- Ti'a'auraa i te tereraa faufaa anei, te fa'atianianira'a, naria ato'a ho'i te pae no te ture anei, te pae no te fa'a'apu,
- Te mau ha'apiipiira'a toro'a no te fa'a'apu,
- Te tapiho'oraa
- Te fa'atianianira'a i ta tatou mau ma'a hotu no te fenua nei.

TE TOMITE FAATERE

Te tomite faatere a te piha Rautea. Te vai nei te mau mana i pupu hia mai e te apoora'a rahi mero hope, o te reini ato'a mai i te poritita arata'i a te piha. E faaoti 'oia i te mau faanahoraa a te mau ama'a ohipa.

o Te Peretiteni : Thomas MOUTAME
o Te mono peretiteni matamua : Jean TAMA
o Te mono peretiteni piti: Moetini MOUTAME
o Te mono peretiteni toru : Varink TAMA
o Te mono peretiteni maha: Elisabeth AH-SCHA

LA CARTE PROFESSIONNELLE

COMMENT OBTENIR LA CARTE CAPL ?

La carte CAPL reconnaît officiellement votre activité professionnelle, que vous soyez une entreprise individuelle, une société ou un groupement, dans les secteurs agricole, pastoral, forestier, aquacole ou de pêche lagonaire.

Elle valorise également votre activité dans toutes les démarches que la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire entreprend pour représenter le secteur primaire.

La carte est valable pour une durée de deux ans.

Elle donne accès à plusieurs dispositifs d'aide et de soutien, exclusivement réservés aux détenteurs de la carte.

Qui est concerné ?

Pour s'inscrire en tant que professionnel il faut :

- Être un groupement ou une société en lien avec l'agriculture ou la pêche lagonaire,
- Ou être une entreprise individuelle, sous réserve des conditions suivantes :
  - **Être âgé(e) d'au moins 18 ans, ou 16 ans émancipé(e) ;**
  - **Jouir de ses droits civils et politiques ;**
  - Justifier d'une **capacité professionnelle***, c'est-à-dire :
    - Au moins 2 ans d'activité salariée dans le domaine,
    - Ou être titulaire d'un diplôme ou avoir suivi une formation reconnue dans le secteur d'activité,
    - Ou avoir été inscrit(e) à la Chambre à titre provisoire pendant une durée de 2 ans.

** Sauf dans le cas d'une demande de carte provisoire.*

Les pièces à fournir lors de l'inscription sont:

Pour les Personnes physiques :

- Formulaires de demande d'adhésion (FDA ou FPR, DCL et document pour le foncier)
- Copie de la pièce d'identité
- Copie de la carte CPS

Pour les Personnes morales

- Formulaires de demande d'adhésion (FDA ou FPR, DCL et document pour le foncier)
- Les statuts de l'entité / groupement
- Copie de la pièce d'identité du mandataire
- Numéro TAHITI (ISPF)
- Extrait K-Bis pour les sociétés

Lors du renouvellement, ces documents seront à nouveau demandés afin de mettre à jour notre base de données.

Comment avoir la carte ?

La carte peut être obtenue à tout moment de l'année.

Pour faire une demande, rapprochez-vous de :

- la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) ou de la Direction de l'Agriculture (DAG) pour les filières agricoles,
- l'Établissement Vanille de Tahiti (EVT) pour la vanille,
- la Direction des Ressources Marines (DRM) pour la pêche lagonaire ou l'aquaculture.

Un formulaire vous sera remis à remplir, puis une enquête basée sur un système de points (qui évalue votre activité en lien avec le monde rural) sera réalisée afin de déterminer votre catégorie.

0-399 points	Carte Mahana - provisoire
400-999 points	Carte exploitant professionnel
1000 points et +	Carte Grand exploitant professionnel

LES TARIFS

Pour les porteurs de projets :

- Le tarif est de **6 000 fcp**

Pour les agriculteurs, pêcheurs lagonaires et agriculteurs personnes physiques :

- Entre 400 et 999 points le tarif est de **6 000 fcp**
- Plus de 1000 points le tarif est de **12 000 fcp**

Pour les groupements et les sociétés d'exploitation

- le tarif est de **18 000 fcp**

Il existe 3 moyens de payer sa cotisation :

- Paiement en espèces auprès du régisseur de la CAPL
- Virement sur le compte bancaire de la régie des recettes de la CAPL
- Paiement par chèque libellé à l'ordre de la CAPL

LES AVANTAGES DE LA CARTE

Détenir une carte "CAPL" vous permet:

CARTE PROFESSIONNELLE EXPLOITANT AGRICOLE

CARTE GROUPEMENTS ET SOCIÉTÉS

CARTE PROFESSIONNELLE GRAND EXPLOITANT AGRICOLE

CARTE PROVISOIRE MAHANA

CARTE PROFESSIONNELLE TERRE-MER

CARTE PROFESSIONNELLE PECHE LAGONAIRE

Avoir la carte CAPL c'est aussi l'assurance d'être reconnu, de vous faire entendre auprès des pouvoirs publics, d'être accompagné au quotidien et de faire partie d'une équipe dynamique pour le développement du secteur primaire.

1	PRIORITAIRE	D'être choisi en priorité par les commerces, collectivités, restaurants pour vendre vos produits
2	AIDES FINANCIÈRES	D'être éligible aux aides financières pour l'agriculture et la pêche lagonaire
3	DÉFISCALISATION	D'être éligible à la défiscalisation (sous réserve de 2 années d'exercice) ;
4	ACCÈS FACILE AU FONCIER	De faciliter votre accès au foncier public, terrestre ou maritime ;
5	ACCÈS AUX FORMATIONS	De vous donner accès à des formations professionnelles (notamment à des prix réduits avec le CFPPA) ;
6	INSERTION / AIDE A L'EMPLOI	De bénéficier des dispositifs d'insertion et d'aide à l'emploi ;
7	EXONÉRATIONS	D'obtenir des exonérations douanières sur certains produits du secteur primaire ;
8	FRET MARITIME	D'être éligible à la prise en charge du fret maritime ;
9	TARIFS RÉDUITS	D'obtenir des tarifs réduits auprès d'acteurs publics (ex : prix réduits des plants des pépinières de la DAG) et privés ;
10	EXPOSITIONS DIVERS	D'exposer aux marchés du terroir, foire agricole, etc.

LES INSTITUTIONS A CONNAITRE

LA DAG :

La direction de l'agriculture a pour mission de concevoir, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les programmes, les actions, les dispositions réglementaires et les mesures de soutien budgétaire qui :

- favorisent le développement économique de l'agriculture et de la forêt en contribuant au renforcement des capacités de production durable, de valorisation et d'innovation des filières de production ;
- contribuent à renforcer l'organisation économique des filières et leur adaptation aux marchés locaux et extérieurs ;
- participent au développement des archipels en favorisant la mise en valeur des ressources agricoles et forestières de ces territoires.

L'EVT :

L'établissement « Vanille de Tahiti » est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par la délibération n°2003-068/APF du 25 mai 2003.

L'établissement a vocation à intervenir dans les secteurs de la production, de la recherche-développement, de la transformation, du contrôle de la qualité, de la commercialisation et de la promotion de la vanille produite dans notre pays.

Dans ce cadre, il peut mener toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou susceptible d'en favoriser l'exploitation, le développement ou la promotion.

LA DRM :

La DRM gère les activités liées aux secteurs de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture.

Le service dispose d'une compétence générale en matière de perliculture, de pêche et d'aquaculture qui s'exerce plus précisément dans les domaines de l'exploration, de l'exploitation et de la valorisation des ressources biologiques des cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources, du sol, du sous-sol et des eaux surjacentes des eaux intérieures, dont les rades et les lagons, de la mer territoriale et de la zone économique exclusive au large des côtes de la Polynésie française.

A cet effet, il est chargé des missions principales suivantes :

- Concevoir et proposer les différents éléments de la politique en matière de perliculture, de pêche et d'aquaculture en Polynésie française et mettre en œuvre les orientations stratégiques du Pays et en assurer le suivi et l'évaluation ;
- Assurer la gestion et la préservation des ressources aquatiques relevant de sa compétence en vue d'une exploitation responsable et durable ;
- Favoriser le développement économique du secteur en contribuant notamment au renforcement des capacités d'innovation et de valorisation des différentes filières, pour faciliter leur adaptation et leur intégration aux marchés locaux et extérieurs.

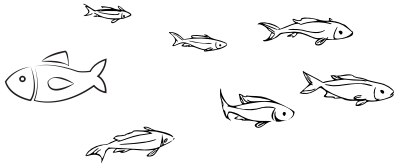

La caisse de prévoyance sociale (CPS) est l'organisme qui délivre la carte verte que nous devons tous avoir pour prétendre à une couverture maladie. Elle gère toutes les prestations sociales de la Polynésie. Ce système de protection sociale généralisée (PSG) est propre à la Polynésie et il est très avantageux pour la population, particulièrement pour les plus modestes. **Dans la PSG il y a deux branches principales : les maladies et les retraites.**

En détail, la PSG permet d'avoir une couverture sociale sur l'assurance « maladie » et, suivant le régime, sur l'assurance « retraite ». Elle est composée de 3 Régimes :

Le Régime de Solidarité de la Polynésie-française (RSPF)
Les personnes sans travail ou à leur compte qui ont un revenu < 87 346 FCP par mois (97 346 pour les couples).
- *Assurance « maladie » = OUI*
- *Assurance « retraite » = NON*
- *Cout de la cotisation :* Gratuite.

Le Régime des Salariés (RGS)
Les personnes salariées qui cumulent au minimum 80 heures d'activité par mois.
- *Assurance « maladie = OUI*
- *Assurance « retraite » = OUI*
- *Cout de la cotisation :* Une cotisation sera retirée sur le « salaire brut » (environ 30%).

Le Régime des Non-Salariés (RNS)
Les personnes à leur compte qui ont un revenu > 87 346 FCP par mois (97 346 FCP pour les couples).
- *Assurance « maladie » = OUI*
- *Assurance « retraite » = sur demande*
- *Assurance « accident de travail » = sur demande.*
- *Cout de la cotisation :* Une cotisation sera retirée sur le revenu. Le taux de cotisation s'élève à 9,84% de vos revenus déclarés, avec un plafond de revenus mensuel à 3 500 000 FCFP.

Comment connaître son régime de protection sociale ?
Lorsque je crée une activité, mon régime de protection social peut changer. Si je demande une carte professionnelle et/ou je pratique une activité « patentable » :

…Je suis ayant-droit *(je bénéficie de la couverture sociale de quelqu'un d'autre (mari, parent...)*

D'un salarié (privé ou public)	*D'une personne affiliée au RSPF*	*D'une personne affiliée au RNS*
➔ *Je m'affilie au RNS*	➔ *Je peux demander mon affiliation au RSPF*	➔ *Je m'affilie au RNS*

…Je suis RSPF

Célibataire *avec des « revenus bruts mensuels non salariaux » > 87 346 Frs*	***En couple*** *avec des « revenus bruts mensuels non salariaux » (du foyer) > 97 346 Frs*
➔ *Je m'affilie au RNS*	➔ *Je m'affilie au RNS*

…Je suis Salarié:
- *Je reste au Régime des salariés (RSS)*

…Je suis Retraité *(hors fonctionnaire d'Etat)*
Mon activité avant retraite était:

Non-salarié *et /ou* ***agricole***	***Salarié*** *(domaine privé ou public)*
➔ *Ma pension de retraite sera suspendue (selon les cas)* ➔ *Je m'affilie au RNS*	➔ *Ma pension de retraite est maintenue* ➔ *Je reste au régime des Retraités*

Si je perçois un « complément de retraite », mon complément peut être revu à la baisse ou retiré en fonction de mes revenus non salariaux.

…Je suis retraité du fonctionnariat Etat:
➔ ***Je me renseigne au niveau de la direction générale des Finances publiques (DGFiP).***

LES AIDES AGRICOLES

Des aides peuvent être attribuées aux personnes souhaitant réaliser des projets visant à la création et/ou au développement d'activités agricoles, d'élevage, d'exploitation de la forêt et du bois ou de transformation de produits agricoles locaux. Les aides permettent le financement des projets, et sont calculées en appliquant un taux d'aide (en %) au montant des dépenses prévues et éligibles des projets. Les aides si elles sont accordées, après constitution et examen des dossiers de demande, sont attribuées par arrêté du ministre, du Président ou du Conseil des Ministres.
Il existe actuellement 11 types d'aide qui peuvent être demandées au Pays pour participer au financement d'un projet agricole.

- Type 1 : Acquisition de petits matériels agricole et d'agro-transformation ;
- Type 2 : Investissement en équipements agricoles et d'agro-transformation ;
- Type 3 : Conception d'aménagement foncier ;
- Type 4 : Réalisation d'aménagement foncier ;
- Type 5 : Aides aux installations d'élevage ;
- Type 6 : Création ou renouvellement de productions agricoles ;
- Type 7: Aide à la plantation (pour cocotier, pandanus, caféiers, cultures fruitières dans les Tuamotu, et essences forestières) et à la viande bovine ;
- Type 8 : Développement de la cocoteraie ;
- Type 9 : Réalisation d'actions marketing ;
- Type 10 : Expertises ou projets « qualité » ;
- Type 11 : Réalisation d'analyses ou expertises technico-économiques de l'exploitation.

A chaque type d'aide correspondent un taux d'aide maximum (en % du total des dépenses éligibles qui pourra être financé par le pays), un plafond de montant d'aide (montant maximum de l'aide qui pourra être accordée) et un délai, à compter duquel un même demandeur peut redemander une aide du même type.

Des majorations des taux d'aide sont également accordées pour certaines filières prioritaires (agriculture bio, vanille, ananas, etc…) et pour les groupements.

Les aides peuvent être importantes selon l'interêt du projet. Elles vont de 250 000 fcp jusqu'à 25 000 000 fcp selon les projets.

Pour plus d'information, contactez :
Direction de l'agriculture BP 100, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française rue Tuterai Tane, route de l'Hippodrome, Pirae Tél. : (689) 40 42 81 44 - Fax. : (689) 40 42 08 31 Email : secretariat@rural.gov.pf

LES AIDES DE PECHES LAGONAIRES

Les seules aides spécifiques auxquelles les pêcheurs lagonaires professionnels peuvent prétendre sont :

- L'acquisition d'une embarcation de pêche ou d'une pirogue de pêche : aide jusqu'à 80% pour un montant plafonné à 1 000 000 xpf
- L'achat de matériaux pour la construction d'une embarcation de pêche ou d'une pirogue de pêche : aide jusqu'à 80% pour un montant plafonné à 500 000 xpf
- L'achat d'un moteur hors bord : aide jusqu'à 80% pour un montant plafonné à 500 000 xpf
- L'achat d'une remorque : aide jusqu'à 80% pour un montant plafonné à 150 000 xpf

Pour plus d'information, contactez la DRM :
Tél. : (689) 40 50 25 10,
Mail : drm@drm.gov.pf

LA DEFISCALISATION

La défiscalisation est un dispositif qui permet de réduire de manière significative le coût d'un projet d'investissement (achat de tracteur, bateau, véhicule de livraison et équipements d'agro-transformation…) effectué en Polynésie. Il peut se cumuler avec les dispositifs d'aide du Pays pour l'agriculture ou la pêche.

Le dispositif trouve son financement par des entreprises polynésienne et métropolitaine, appelées « investisseurs défiscalisants » qui, en apportant des fonds, bénéficient d'avantage fiscaux (réduction voire exonération d'impôt….)

Pour la défiscalisation locale :

- Vous devez être en forme de société existante ou en cours de création.
- Vous devez conserver le bien et le projet sur 10 ans.
- Vous serez propriétaire du bien.
- Vous devez être en règle avec l'ensemble de l'administration.
- Vous devez assurer le bien.
- Vous devez passer par une société de défiscalisation pour monter votre projet.
- Le montant de l'aide sera jusqu'à 40% sur la base du cout de votre projet agricole.

Pour la défiscalisation métropolitaine :

- Vous devez avoir la carte de la chambre d'agriculture ou être en forme de société.
- Vous devez être exploitant depuis plus de deux ans.
- Vous devez conserver le bien et l'exploiter pendant 5 ans.
- Vous serez locataire du bien.
- Vous deviendrez propriétaire au terme des 5 années de location.
- Vous devez être en règle avec l'ensemble de l'administration.
- Vous devez assurer le bien.
- Vous devez passer par une société de défiscalisation pour monter votre projet.
- Le montant de l'aide sera jusqu'à 25% sur la base éligible de votre projet agricole.

Pour plus d'information, veuillez contacter la Délégation polynésienne aux investissements Secrétariat de la commission consultative des agréments fiscaux B.P. 1677, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française 1er étage du bâtiment annexe de la Vice-présidence du gouvernement, 24 avenue Dupetit-Thouars à Papeete Tél. : (689) 40 505 600 - Email : secretariat@dpi.gov.pf

Fret maritime

PRISE EN CHARGE

Prise en charge du fret maritime : Quoi de neuf ?

- Plus de produits pris en charge : Vous pouvez désormais transporter par bateau des matériaux pour conditionner vos produits de l'apiculture ou vos substrats, et bien d'autres choses encore !
- Envoi simplifié vers d'autres îles : Envoyez vos produits agricoles vers d'autres îles plus facilement, même si elles passent par Tahiti.
- Aide pour les produits transformés : Le transport par bateau est désormais pris en charge pour de nombreux produits fabriqués ou transformés dans les îles, comme les produits lagonaires (séchés, fumés) et le monoï.

Comment en bénéficier ?

- Vous n'avez pas à avancer les frais de transport. C'est l'armateur qui s'occupe de tout avec la Direction Générale des Affaires Économiques (DGAE).
- Vous devez fournir à l'armateur certains documents, comme le connaissement et la facture de la marchandise expédiée.

Produits destinés à l'agriculture et à l'aquaculture de tahiti vers les autres îles de Polynésie française

Quels produits peuvent être transportés par bateau ?

- **Fertilisants et pesticides chimiques, biologiques ou organiques** dont les amendements (à base de poudre de basalte, calcique) ;
- **Matériels végétaux** nécessaires au lancement des cultures agricoles ;
- **Fientes de poule, lisier de porcs, déchets de poissons, terreaux** en sacs destinés spécifiquement pour les semis, **mélasse, tourteaux de coprah, microorganismes** destinés aux activités agricoles ;
- **Produits destinés à l'alimentation d'animaux** d'élevage : porcs, volailles, bovins, caprins ;
- **Bétaillères à vide, ou contenant un ou plusieurs reproducteurs** bovins, caprins, ovins ou porcins, ou chargées de produits destinés à l'alimentation d'animaux d'élevage susvisés (le calcul du volume de la bétaillère pris en charge est en hors-tout) ;
- **Bacs, palox, fûts ou cubitainers** à usage agricole et réutilisables ;
- **Conditionnements pour produits locaux agro-transformés ou produits apicoles** en verre et leur couvercle ;
- **Substrat de culture** : perlite, vermiculite, substrat à base de fibre de coco, compost et tourbe ;
- **Matériels agroécologiques :** paillages plastiques, biodégradables ou en toiles tissées, film d'ombrière, filets antiinsectes ou anti-oiseaux ; serres ou mini tunnels, citernes souples à destination agricole ;
- **Produits destinés à l'alimentation aquacole ;**
- **Kits hydroponiques et kits aquaponiques ;**
- **Biodigesteurs et composteurs.**

Qui peut expédier les produits ?

- Le destinataire des produits.
- La Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL).
- Les entreprises immatriculées au RCS qui importent, distribuent ou fabriquent des produits agricoles ou aquacoles agréés par la DGAE.
- Les producteurs de fertilisants titulaires d'une carte CAPL, issus de son activité de production de matières fertilisantes inscrite au répertoire territorial des entreprises (RTE).

Qui peut recevoir les produits ?

- Les titulaires d'une carte CAPL pour les produits agréés par la DGAE (personne physique ou morale).
- Les entreprises immatriculées au RCS qui revendent les produits transportés.

Produits agricoles des îles vers Tahiti ou vers d'autres îles

Quels produits des îles peuvent être transportés par bateau ?

- **Fruits et légumes et vivriers.**
- **Viande, produit de l'aquaculture et produits laitiers.**
- **Bois.**
- **Bétaillère** si envoi d'un reproducteur porcin provenant de Moorea ou si envoi d'une production animale à destination de l'abattoir.

Qui peut expédier les produits ?

- Les entreprises qui distribuent ou transforment les produits enregistrés au RCS.
- Les lycées agricoles inscrit au RTE.
- Les personnes morales titulaires d'une carte CAPL.
- La CAPL.
- Un apiculteur titulaire d'une carte CAPL, pour les produits de son activité apicole.
- Les personnes physiques titulaires d'une carte CAPL en lien avec les activités déclarées sur la carte, et uniquement lorsque leur exploitation se situe sur une île dépourvue de personne morale titulaire de la carte CAPL, après validation préalable au transport par la DGAE.

Qui peut recevoir les produits ?

- Les personnes morales titulaires d'une carte CAPL qui se charge de l'expédition lorsqu'elle commercialise ses produits auprès : d'entreprises qui transforment revendent ou utilisent ses produits dans le cadre de leurs activités ; d'organismes de restauration collective ; dans le cadre d'un évènement de promotion organisé par la CAPL.
- Les entreprises inscrites au RCS qui revendent, transforment ou utilisent les produits dans le cadre de leurs activités.
- Les restaurants et organismes de restauration collective.
- La CAPL.

Produits fabriqués ou transformés dans les îles autres que Tahiti vers Tahiti ou d'autres îles de la Polynésie française

Quels produits transformés peuvent être transportés par bateau ?

- **Jus, sirops, confitures, conserves de fruits et légumes.**
- **Purées, pâtes, poudres de légumes et tubercules.**
- **Biscuits, gâteaux aux fruits ou légumes.**
- **Farines, huiles végétales locales.**
- **Cacao, café séchés, torréfiés ou en poudre.**
- **Viande bovine, caprine, porcine transformée.**
- **Produits lagonaires séchés, fumés, salés ou en conserve.**
- **Huiles essentielles, parfums, hydrolat.**
- **Feuilles, fleurs, graines, fruits séchées ou en huile.**
- **Pandanus.**
- **Coco broyé, en fibre, en tourbe.**
- **Pigments, colorants naturels.**
- **Crèmes, beurres de soin.**
- **Cire d'abeille filtrée.**
- **Résines fluidifiées.**
- **Engrais, insecticides, fertilisants, biopesticides.**
- **Aliments pour animaux d'élevage ou aquacole.**
- **Monoi traditionnel.**
- **Bois: plot, equarris, sciage, seché et/ou traité, profilés, lambris, paquets. * Feuillis précieux sciés en plot / équarris. * Sciages de résineux.**

Qui peut expédier les produits ?

- Les entreprises enregistrées au RCS.
- Les groupements ou associations enregistrées au RTE.
- Les titulaires d'une carte CAPL et qui transforment les produits (personnes physique ou morales), uniquement si elle assure la transformation des produits en lien avec l'activité déclarées sur sa carte.

Qui peut recevoir les produits ?

- Les clients et acheteurs uniquement.

Aide au transport par bateau : informations importantes

Livraison et paiement du fret

- Vous devez livrer la marchandise sur le navire.
- C'est l'armateur qui s'occupe de la prise en charge du fret maritime auprès de la DGAE.

Documents justificatifs

- La DGAE peut vous demander des justificatifs pour prouver que vous êtes éligible à l'aide.
- L'armateur doit fournir à la DGAE un connaissement et une facture récapitulative de transport.

Informations complémentaires

- L'aide est disponible pour le transport maritime de quai à quai uniquement.
- L'armateur n'a pas l'obligation de faire fonctionner le dispositif de prise en charge.

Nom de la société : STP MULTIPRESS
Activité : Impression
Mail : imprimerie@stp-multipress.pf
Tel : 40544141 **Fax :** 40544144
Adresse : ZI Punaruu- Voie B-Punaauia

Nom de la société : MUAROA PRODUCTION
Activité : Communication
Mail : herve@muaroa.com
Tel : 87710303
Adresse : Haapiti PK23.3 - 98729 Moorea
Offre CAPL : -10% sur la création d'un site internet

Nom de la société : NOVACOM
Activité : Communication, Marketing, Formations, Vidéos
Mail : contact@novacom.pf
Tel : 87240011
Adresse : BP 45123 Fare Tony Vaiete

Nom de la société : VODAFONE
Activité : Téléphonie mobile et internet
Mail : bocorporate@vodafone.pf
Tel : 8990 (gratuit pour les numéros Vodafone) - 89898990 pour les #87, #88 et #40
Adresse : Immeuble Manarava, Auae, RDO

Nom de la société : ONATI S.A.S
Activité : Télécommunication Mobile et Internet
Mail : agencepro@vini.pf
Tel : 3959
Adresse : Agence pro, immeuble Jissang, Pont de l'Est - Papeete

Nom de la société : Banque SOCREDO
Activité : Services financiers
Mail : pro@socredo.pf / **Tel :** 40 47 90 50
Adresse : 115, rue Dumont D'Urville, BP 130, 98713 Papeete
Offre CAPL : -25% cartes bancaires et espace client Websoc pour tout nouveau client (avec compte professionnel SOCREDO à ouvrir) et -25% de frais de mise en place sur les prochains crédits.

Nom de la société : SELARL COMPTA 3.0
Activité : Comptabilité
Mail : selarl.compta3.0@gmail.com
Tel : 89286740
Adresse : Centre Fanomai Pk5 c/mer - 98702 Faaa

Nom de la société : Go Green
Activité : Énergie
Mail : gogreentahiti@gmail.com
Tel : 89 70 67 64
Adresse : punaauia pk 9,1

Nom de la société : SUNZIL
Activité : Énergie
Mail : sunzilpolynesie@sunzil.com
Tel : 40548585 **Fax :** 40548586
Adresse : ZI de la Papeava, Fare Ute

Nom de la société : FOURNITURES INDUSTRIELLES DE TAHITI
Activité : Quincaillerie professionnelle
Mail : fit@fit.pf ; **Site web**: www.fit.pf
Tel : 40 826 389 **Fax :** 40 826 429
Adresse : Zi Titioro Immeuble FIT - PAPEETE

Nom de la société : HOLLAND TAHITI TRADING
Activité : Grossiste bois et matériaux de construction
Mail : hollandtahititrading@gmail.com
Tel : 40424937 **Fax :** 40435692
Adresse : Vallée de Hamuta, PIRAE

Nom de la société : TAHITI FIXATION
Activité : Visserie, serrurerie et quincaillerie professionnelle
Mail : tfix@tfix.pf ; **Site Internet**: http://www.tahiti-fixations.com
Tel : 40 57 67 67 **Fax :** 40 826 429
Adresse : Zi Titioro Immeuble FIT - PAPEETE

Nom de la société : POLYNESIE FROID
Activité : Équipements froids
Mail : polynesie-froid@polynesiefroid.pf
Tel : 40821337 **Fax :** 40831311
Adresse : Faa'a face à l'aéroport
Offre CAPL : -5% sur les climatiseurs, sur l'installation de systèmes de filtration, la maintenance des systèmes et la vente de pièces détachées (filtres).

Nom de la société : TIKITEA SA - 055194
Activité : Détergents et produits d'entretien
Mail : commandes@tikitea.pf
Tel : 40542068 **Fax :** 40582195
Adresse : ZI de la Punaruu - voie E - Punaauia

Nom de la société : SOMAC RAIATEA
Activité : Matériaux de construction - agricoles
Mail : secretariat@somacraiatea.pf
Tel : 40 60 06 00
Adresse : Uturoa - Raiatea

Nom de la société : COPE
Activité : Équipements et matériels
Mail : comptoir@cope.pf
Tel : 40800690
Adresse : Faa'a, pk 2.4 coté montagne

Nom de la société : PLOMBERIUM
Activité : Équipements et matériels
Mail : contact@plomberium.pf
Tel : 40500444 **Fax :** 40423326
Adresse : 245 avenue du Chef Vairaatoa - Fariipiti Taunoa, Papeete

Nom de la société : TURA ORA
Activité : Équipements et matériels
Mail : infos@turaora.pf
Tel : 40574484 **Fax :** 40421411
Adresse : ZI de la Hamuta- Pirae

Nom de la société : ART CUISINE
Activité : Équipements et matériels
Mail : contact@artcuisine.pf
Tel : 40800660 **Fax :** 40826660
Adresse : Immeuble COPE, pk 2.4 - 98715 Faa'a

Nom de la société : PLASTISERD
Activité : Équipements et matériels
Mail : plastiserd@plastiserd.pf
Tel : 40543430 **Fax :** 40422401
Adresse : Vallée de Tipaerui

Nom de la société et son représentant : FAA'A MATÉRIAUX - Sam Steven
Activité : Importation et la vente en gros et en détail de toutes marchandises
Mail : contact.faaamateriaux@gmail.com
Tel : 40832000 **Fax :** 40832003
Adresse : Auae- Faa'a- PK 2.8- route de ceinture côté mer

Nom de la société : SOCIMAT
Activité : Matériaux de construction et autres
Mail : socimat@socimat.pf
Tel : 40549630 **Fax :** 40835324
Adresse : Faa'a pk 6 côté mer

Nom de la société : HANAVAI
Activité : Équipements et matériels
Mail : contact@mail.pf
Tel : 87337337 **Fax :** 40481185
Adresse : Papette Titioro

Nom de la société : ROTOPOL
Activité : Rotomoulage, fabrication de citerne d'eau et assainissement
Mail : contact@rotopol.pf
Tel : 40503838
Adresse : Mahina vallée de la tuauru quartier Fritch côté montagne

Nom de la société : POE IMPORT
Activité : Perliculture, pêche, agriculture, artisanat
Mail : poeimport@gmail.com
Tel : 89710404 - 40 531 800
Adresse : Fare Ute entre assurance Gan et Kim-Fa

Nom de la société : HERVÉ MATÉRIAUX
Activité : Matériaux de construction et autres
Mail : contact@herve-materiaux.pf
Tel : 40 42 81 67 **Fax :** 40 43 16 14
Adresse : Valée de Titioro
Offre CAPL: -10% sur l'ensemble du magasin "sauf prix nets"

Nom de la société : EXOCET
Activité : Matériel de pêche
Mail : exocetdistributions@gmail.com
Tel : 40419272
Adresse : Fariipiti Papeete
Offre CAPL : -10% sur tout le magasin

Nom de la société : MAGASIN TAVITA
Activité : Pêche & Boulons
Mail : mag.tavita@gmail.com
Tel : 40 429 971 **Fax :** 40 439 987
Adresse : 3b Place Notre Dame en face de la cathédrale de Papeete

Nom de la société : STH MARINE
Activité : Équipements et matériels
Mail : sthmarine@sthmarine.com
Tel : 40 54 94 54
Adresse : 3 magasins : Fare Ute – Taina – Taravao

Nom de la société : Tiare market
Activité : Équipements et matériels
Mail : tiaremarket@tiaremarket.fr
Tel : 40676262
Adresse : Bora Bora

Nautisport
Fare Ute : 40 50 59 59
contact@nautisport.pf
www.nautisport.pf
Vente en gros et au détail de produits nautiques

Vous fait bénéficier de -10% de remise sur :
les pièces détachées Suzuki Marine et Volvo Penta,
l'accastillage, les consommables, la pêche,
la plongée et la chasse sous-marine.

Nom de la société : NAUTISPORT
Activité : Équipements et matériels
Mail : contact@nautisport.pf
Tel : 40505959 **Fax :** 40421775
Adresse : Papeete Fare Ute Immeuble Nautisport

LA CAPL : Un allié précieux pour la réussite des agriculteurs, pêcheurs et éleveurs de Polynésie française

Nom de la société : SANGUE SA
Activité : Produits agricoles
Mail : contact@sangue.pf
Tel : 40547979 **Fax :** 40547978
Adresse : Taravao - Tahiti

Nom de la société : JBS
Activité : Produits agricoles
Mail : jbs@jbs.pf
Tel : 87340792 - 40450002
Adresse : Pk7 côté montagne Arue

Nom de la société : AGRI TAHITI
Activité : Magasin de jardinage, outillage, et quincaillerie
Mail : agritahiti@agt.pf
Tel : 40 85 70 70
Adresse : Pirae et Taravao

Nom de la société : TBA
Activité : HORTICULTURE / AGRICULTURE / PLANTES / FERME PERLIERE
Mail : magasin@tba-tahiti.pf / **Tel :** 40.83.62.45 **Site web :** tba-tahiti.pftba-tahiti.pf
Adresse : - FARE UTE PAPEAVA EN FACE DU CJA PPT DANS LA MÊME RUELLE QUE SUNZIL, EQUIP AUTO, garage Renault express
Offre CAPL : -10% sur les engrais
-10% sur les terreaux
-20% sur les pots de fleurs (à partir de 5 000 XPF d'achat et plus) *

Nom de la société : ARAKA
Activité : Produits agricoles
Mail : araka@mail.pf
Tel : 40509090
Adresse : 197 Rue de l'abbé ROUGIER, Pirae

Nom de la société : ACE SIN TUNG HING
Activité : Produits agricoles
Mail : info@sintunghing.pf
Tel : 40508500 / 40508633 **Fax :** 40508508
Adresse : Zone Industrielle de Fare Ute n°48

Nom de la société : AGRITECH
Activité : Produits agricoles
Mail : info@agritech.pf
Tel : 40544560
Adresse : Rue des remparts, Papeete

Nom de la société : TECHNIVAL
Activité : Commercialisation de COMPOST, TERREAUX et fertilisants organiques
Mail : technival@technival.pf
Tel : 40 50 28 70 - **Fax :** 40 50 28 71 **Site web :** https://www.technival.pf/
Adresse : Vallée de la TIPAERUI PAPETTE

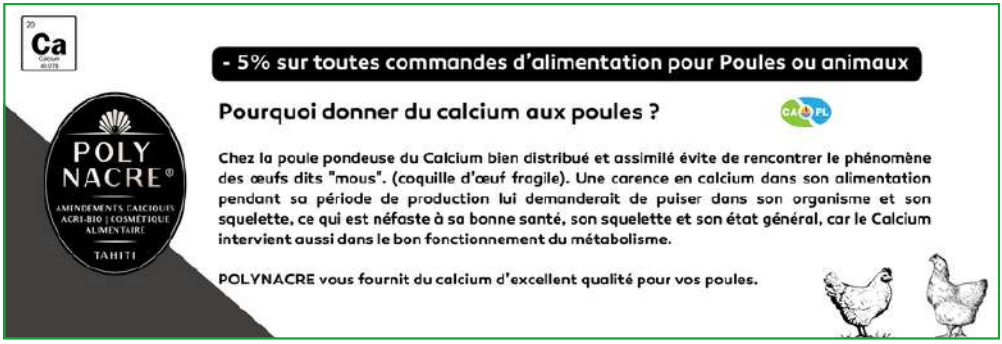

Nom de la société : POLYNACRE
Activité : Aliments animaux / Amendement
Mail : hugue@polynacre.com
Tel : 87 31 61 62
Adresse : TEAVE 5 N°9 PUNAAUIA

Nom de la société : TAHITI HERE VERT
Activité : Produits agricoles
Mail : clientele.tahitiherevert@yahoo.com
Tel : 40.57.12.02
Adresse : PK 39.400 côté mer - 98712 Papara
Offre CAPL : - 5% de remise à partir de 5000f d'achat

Nom de la société : DBT
Activité : Produits agricoles / Fertilisants
Mail : commercial.dbt@gmail.com
Tel : 87 70 05 90
Adresse : Arue PK 3,3 côté montagne

Nom de la société : TNB WATER & COMPOST
Activité : FERTILISANTS
Mail : bureautnbwc@gmail.com
Tel : 89 70 05 90

Nom de la société : SARL MAHIKEA
Activité : Produits agricoles
Mail : mahikea@mail.pf
Tel : 89781986
Adresse : Punaauia pk 8.2 côté montagne Lot Aufray N°3

Nom de la société : FRED BOURGOIN
Activité : Produits agricoles
Mail : bourgoinfrederic@mail.pf
Tel : 87777549
Adresse : Taravao - Tahiti

Nom de la société : Ets FARNHAM
Activité : Produits agricoles
Mail : farnham@mail.pf
Tel : 40503131 **Fax :** 40419311
Adresse : Z.I de la Papeava ; Papeete

Protection

Nom de la société : ARGOS Polynésie
Activité : Protection
Mail : info@argos-polynesie.com
Tel : 40544466
Adresse : Digue Ouest de Motu Uta

Ticket restaurant

Nom de la société : PASS TAMA'A - TAMA'A SOLUTIONS SAS
Activité : TICKET RESTAURANT
Mail : contact@passtamaa.pf / tamaasolutions@gmail.com
Tel : 87 317 317 / 87 246 666
Adresse : Papeete 98713, Polynésie française

Transport

Nom de la société : AIR MOANA
Activité : Transport aérien
Mail : réservation@airmoana.pf
Tel : 40484000
Adresse : Papeete - Polynésie française

Conditions de l'offre:
- Offre valable pour les ventes et voyages effectués en 2025
- Tarif promotionnel hors taxes, sous réserve de disponibilité, incluant une franchise bagage de 15 kg
- Conditions de modifications et d'annulation selon les règles tarifaires en vigueur
- Réservation et émission en agence Air Moana ou à reservation@airmoana.pf
- Offre applicable de et vers les destinations suivantes: Tahiti, Moorea, Huahine, Raiatea, Bora Bora, Rangiroa, Fakarava, Nuku Hiva, Hiva Oa

Nom de la société : AIR TAHITI NUI
Activité : Transport
Mail : tnreservation@airtahitinui.pf
Tel : 40476787
Adresse : Immeuble DEXTER - Agence commerciale Papeete - Pont de l'Est

Offre CAPL : 5 % de remise sur le tarif public (hors promotion) à destination de Paris / Provinces françaises via le TGV, Los Angeles, Seattle, Auckland et Tokyo.
* 1ère modification de date sans frais dans la limite des conditions tarifaires et de la validité du billet.
* Avant départ, annulation et remboursement sans frais, sous conditions.
* 1er stopover à Los Angeles autorisé sans frais (hors surcharge taxes US)
* Frais de service unique de 4 000 xpf par billet émis
* 2ème bagage de 23 kgs offert en classe Moana économique

Pour tout complément d'information, contacter Air Tahiti Nui

Nom de la société : SNA TUHAA PAE
Activité : Transport
Mail : commercial@snathp.com
Tel : 40413606
Adresse : Papeete

Nom de la société : MATAHITI CONSULTANT
Activité : Conseils
Mail : geoffroy@matahiti.pf
Tel : 87254496
Adresse : Papeete

Nom de la société : TEMANA IMPORT
Activité : Véhicules, équipements, pièces et maintenance
Mail : contact@temana-import.pf
Tel : 40543530 **Fax :** 40856201
Adresse : 365, Zone Industrielle de Tipaerui

Nom de la société : ETS.DIEUMEGARD
Activité : Véhicules
Mail : etsdieumegard@gmail.com
Tel : 40423138 **Fax :** 40412400
Adresse : Pk 3.3 côté montagne, Arue

Nom de la société : SOPADEP INDUSTRIE
Activité : Véhicules industriels
Tel : 40 82 48 88
Adresse : Showroom à Punaauia, Pk 8 côté mer

Nom de la société : TAHITI PEL-JOB IMPORT
Activité : Véhicules industriels
Mail : import.aroma.service@gmail.com
Tel : 89508989
Adresse : I.A.S - IMPORT AROMA SERVICES - PAPEETE - MAMAO

Nom de la société : TAHITI BULL
Activité : Véhicules industriels
Mail : direction@tahitibull.pf
Tel : 40508706 **Fax :** 40435428
Adresse : Z.I de la vallée de Tipaerui - Papeete

Nom de la société : OCEANIE PNEUS
Activité : Pneumatique
Mail : vente@oceanie-pneus.com
Tel : 40439913 **Fax :** 40450010
Adresse : 264 Vallée de Tipaerui

LA CAPL

Votre Partenaire de Confiance pour des Solutions sur Mesure et un Service Exceptionnel

NOS SERVICES : *PAYANTS*

La CAPL : Un engagement fort pour une agriculture et une pêche durable

La CAPL s'engage à vous offrir des services de qualité irréprochable, dans le respect des valeurs d'éthique, d'intégrité et d'implication. En collaborant avec la CAPL, vous faites le choix d'une agriculture et d'une pêche durables et prospères, contribuant ainsi à la valorisation des produits du Fenua et au développement de l'économie polynésienne.

Pour plus d'informations et pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, n'hésitez pas à contacter les équipes de la CAPL :

Ensemble, valorisons les produits du fenua et bâtissons un avenir durable pour l'agriculture et la pêche en Polynésie !

Vous êtes agriculteur, pêcheur ou éleveur en Polynésie ? Vous souhaitez booster la commercialisation de vos produits et développer votre activité de manière durable et prospère ? La Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) est votre partenaire de choix !

La CAPL met à votre disposition une gamme complète de services sur mesure, conçus pour répondre à vos besoins spécifiques et vous accompagner à chaque étape de votre parcours.

Des Services adaptés à vos besoins :

- **Stockage et logistique:** Bénéficiez de solutions fiables pour le stockage et la livraison de vos produits, grâce à des chambres froides et un service de livraison performant.
- **Outils et supports :** Accédez à une panoplie d'outils et de supports pratiques, tels que des manuels techniques et des encarts publicitaires, pour vous aider à optimiser votre communication et votre gestion.
- **Produits pour l'agriculture :** Améliorez vos rendements et la qualité de vos produits grâce à une gamme d'engrais, de mélasse et d'autres produits agricoles soigneusement sélectionnés.
- **Location d'engins :** Facilitez vos travaux agricoles et optimisez votre temps en louant des engins performants, tels que des camions, broyeurs et des mini pelles.
- **Accompagnement personnalisé :** Profitez d'un accompagnement sur mesure pour élaborer des stratégies de commercialisation efficaces, réaliser des achats groupés et maximiser vos revenus.
- **Services complémentaires :** Bénéficiez d'une assistance précieuse pour la location de stands et de chapiteaux, l'accomplissement des formalités administratives et bien plus encore.
- **Analyses des sols :** Obtenez des analyses précises de vos sols afin de mieux comprendre leurs besoins et d'optimiser vos pratiques agricoles.
- **Formalités des entreprises :** Simplifiez la création et la gestion de votre entreprise en bénéficiant d'une aide pour la constitution des dossiers carte CAPL et en accédant à des formations ciblées.

+ 689 4050 2690 www.capl.pf Siège: Tipaerui

N'ATTENDEZ PLUS POUR CONTACTER LA CAPL !

Matete.pf : le numérique au service du secteur primaire

Matete.pf vient de voir le jour...
Il s'agit de la première plateforme professionnelle d'aide à la commercialisation des produits locaux.
Dans le cadre de la stratégie souhaitée par le ministère pour faciliter la commercialisation des produits agricoles au *fenua*, la CAPL a développé une plateforme numérique afin de faciliter la commercialisation des produits agricoles, aquacoles et de pêche lagonaire du fenua.

MATETE.pf est ainsi un outil innovant et intuitif qui permet de :

- Mettre en relation directe les producteurs et les clients professionnels,
- Promouvoir les produits locaux,
- Faciliter la vente et l'achat de produits frais et de qualité.

Les producteurs (vendeurs) pourront :

- Proposer leurs produits à la vente,
- Trouver des clients ou de nouveaux clients,
- Gérer leurs commandes et leurs livraisons.

Les clients (acheteurs) pourront :

- Rechercher des produits locaux,
- Comparer les prix et les offres,
- Contacter en direct les producteurs ou de nouveaux vendeurs.

Avec ce nouvel outil, la CAPL souhaite apporter de la visibilité aux acteurs sur l'offre et la demande en productions locales. ***Matete.pf*** permettra aussi de faciliter la contractualisation entre les partenaires et permettre de fluidifier les échanges commerciaux locaux.
La CAPL souhaite ainsi être garante de l'équilibre de l'offre et de la demande et devenir facilitateur de la commercialisation. ■

MATETE.pf : Te tahua natirara matamua roa e fa'a 'ohie nei i te tapiho'ora'a e te aitauira'a i te mau ma'a hotu e ma'a tupu ato'a i roto pu i te feia fa'a'apu e te hoani i Porinetia nei.

I roto i te parau no te imira'a i te mau rave'a api no te ha'a maita'i i te pae no te tapiho'ora'a, ua feruri mai te piha Rautea i te ha'amau i te ho'e tahua natirara no te fa'a 'ohie i te tapiho'ora'a o ta outou mau ma'a ato'a na roto i te fa'a'ohiera'a i te natira'a e te aitauira'a i rotopu i te taata faa'apu e te hoani.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à : **sac@capl.pf** ou par téléphone au **+(689) 40 50 26 90**
Nous vous souhaitons une excellente expérience avec **MATETE.pf** !
L'équipe de la CAPL

CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

2025